



AGENCE ROSSI

04 79 37 61 75



urbanisme@agence-rossi.fr

www.agence-rossi.fr

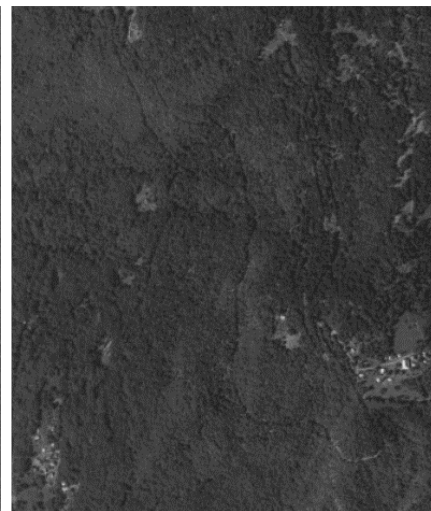


50 rue Suarez

73200 ALBERTVILLE



Commune de la Bâthie (73)



Novembre 2025

Source orthophoto : <http://www.geoportail-des-savoie.org>

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA BATHIE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

3. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Projet mis à disposition du public suite à la délibération
du conseil municipal du 03 novembre 2025

Personnes Publiques Associées ou Consultées	Avis en date du
M. le Préfet de la Savoie (DDT)	16/09/2025
M. le Président du Conseil Régional	
M. le Président du Département	12/09/2025
M. le Président de l'organisme compétent pour l'organisation des transports publics urbains (Région et Arlysère)	
M. le Président de l'organisme compétent pour le PLH (Arlysère)	
Gestionnaire des infrastructures ferroviaires (SNCF)	21/10/2025 (mail)
M. le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie	08/09/2025
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
M. le Président de la Chambre d'Agriculture	
M. le Président de l'établissement public du SCOT Arlysère	07/10/2025
Centre National / Régional de la Propriété Forestière (CNPf / CRPF)	
Institut National de l'Origine et de la Qualité	11/09/2025
M. le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère	
Commune de Tours-en-Savoie	
Commune d'Esserts-Blay	29/08/2025
Commune de Saint-Paul-sur-Isère	11/09/2025
Commune de Cevins	
Commune de Beaufort	21/08/2025



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Chambéry, le

16 SEP. 2025

Service planification et aménagement des territoires
Affaire suivie par : Nicolas Meunier
Fonction : Chargée d'études aménagement
Tél : 04 79 71 73 58
Mél : nicolas.meunier@savoie.gouv.fr

La directrice départementale des
territoires
à
Monsieur le Maire de La Bâthie

Objet : Observations des services de l'État sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU
de la commune de La Bâthie

Par courrier du 12 août 2025, vous avez notifié aux services de l'État conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme le contenu prévisionnel du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de La Bâthie. Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de synthèse des services de l'État sur cette procédure.

Le projet de modification simplifiée n°1 porte sur l'évolution du règlement écrit, notamment :

- concernant l'aspect des toitures, afin de mieux répondre aux besoins actuels, d'en faciliter la réalisation et de garantir une meilleure intégration dans son environnement ;
- la hauteur des constructions dans la zone AUa des Carrons en harmonisant la règle sur l'ensemble du secteur.

Concernant le point n°2, la commune a fait réaliser sur le site une étude démontrant la présence d'une nappe dont le niveau varie selon les saisons et les précipitations.

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes - BP1106
73019 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

La présence de cette nappe contraint le projet dans la mesure où le stationnement en sous-sol ne peut être réalisé.

L'harmonisation de la règle des hauteurs sur l'ensemble du périmètre de l'OAP permet de garantir l'atteinte des objectifs de production de logements.

La procédure n'appelle pas d'observations.

Je vous informe, qu'en qualité d'autorité compétente pour publier le PLU, la commune devra le mettre en ligne sur le géoportail de l'urbanisme (GPU). Je vous rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2023, le caractère exécutoire du PLU est conditionné à sa publication sur le GPU.

Mes services restent à votre disposition afin de vous accompagner sur ce projet.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service planification
et aménagement des territoires



Stéphane VIALLET



LE DÉPARTEMENT

Pôle aménagement
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique
Unité planification et aménagement
Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Jean-Pierre ANDRE
Maire
MAIRIE DE LA BATHIE
103 Rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE

Contact : Emmanuelle THOMAS
 04 79 44 50 56
 amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr

Nos réf. : ET/VM/PAD-SG/SAT/D/2025/441597

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez soumis pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque particulière de ma part.

J'émetts donc un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

#signature1#

Pour le Président,
Par délégation,
Eva ALIACAR,
Directrice générale adjointe de l'aménagement

Copies pour information à :

Martine BERTHET - Conseillère départementale

Hervé GAYMARD - Conseiller départemental

Florent VILLAUME – SG/ Directeur MTD Albertville-Ugine

Laurent CLARET – SG/ Adjoint MTD Albertville-Ugine

Bonjour,

Vous nous avez consulté la SNCF pour émettre en avis en tant que personne publique associée à la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune.

Au regard des documents présentés dans ce dossier nous n'avons pas d'observations à formuler.
Nous n'émettrons pas pour cette procédure d'avis formalisé.

Vous remerciant pour cette consultation,

Cordialement,

Jérémy HARNIE-COUSSAU
Directeur de Projets Valorisation

Pour le compte de,
Thibaut NICOL, chargé de mission urbanisme

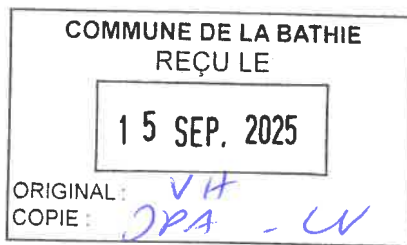
SNCF IMMOBILIER
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE SUD-EST
CAMPUS INCITY - 116, cours Lafayette - CS 13511 - 69003 LYON





Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
presidence@savoie.cci.fr



MAIRIE DE LA BÂTHIE
Monsieur Jean-Pierre ANDRE
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE

Objet : Avis CCI Savoie - Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de La Bâthie

Le Bourget du Lac, le 08/09/2025

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous transmettre, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Bâthie, ce dont je vous remercie.

Après examen des pièces constitutives du dossier, ce projet de modification n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

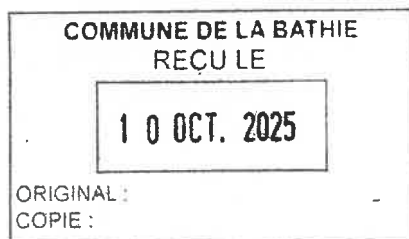
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc BEGGIORA



Affaire suivie par Romain PRIoux
Tél. 04 79 10 48 56 • E-mail : romain.prioux@arlysere.fr
Réf : FL.BB.AZ.EC.LCL.CA.ES.JP.RP.2025.10.708

Objet : Avis SCoT – Modification Simplifiée n°1 du PLU



Mairie de La Bâthie
Monsieur le Maire
104, rue Alphonse Lamartine
73540 LA BATHIE

Albertville, le 07 octobre 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 20 août 2025, vous nous avez transmis le dossier du projet de Modification Simplifiée n°1 de votre PLU et nous vous en remercions.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, votre projet a été examiné pour vérifier sa compatibilité avec le SCoT Arlysère, et sa cohérence avec les différentes compétences de la Communauté d'agglomération. Vous trouverez ci-après les observations et l'avis d'Arlysère :

1/ en lien avec le SCoT

L'analyse du projet de modification rend compte de simples adaptations mineures de votre document qui ne viennent pas entacher la compatibilité de votre document avec le SCoT.

3/ en lien avec le règlement du PLU

Enfin, votre projet a également été soumis au service instructeur des autorisations d'urbanisme. Ce dernier n'a pas de remarques particulières à formuler quant aux modifications apportées au règlement du PLU.

Les services et moi-même restons à disposition pour tout échange.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme,
Alain ZOCCOLO



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Tél. : 03.85.21.96.59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Jean-Pierre ANDRE
Maire
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-414

Mâcon, le 11 septembre 2025

**Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU
Commune de La Bâthie**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 12 août 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de La Bâthie.

La commune de La Bâthie est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Beaufort".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Tomme de Savoie", "Raclette de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie", "Comtés Rhodaniens" et "Vin des Allobroges". Pour finir, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) de boisson spiritueuse "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet l'évolution du règlement écrit concernant l'aspect des toitures et la hauteur des constructions.

Elle n'a donc aucun impact sur le foncier agricole.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification simplifiée n°1 du PLU du fait de l'absence d'incidence sur les AOP/IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO
Et par délégation
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 73



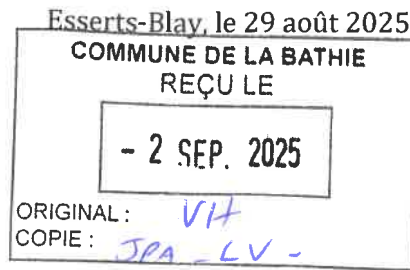
Esserts-Blay

SAVOIE

04.79.31.00.75

contact.mairie@essertsblay.fr

www.esserts-blay.fr



M. le Maire Jean-Pierre ANDRE
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 La Bâthie

OBJET : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de la Bâthie

Monsieur Le Maire,

J'ai examiné les documents relatifs à la modification de votre PLU.

Je tenais à vous informer que je n'ai aucune observation à y apporter.

Je tiens à vous remercier pour la transmission de ce dossier et vous demande de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Raphaël THEVENON



COMMUNE DE SAINT PAUL SUR ISERE (Savoie)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de Saint Paul sur Isère, dûment convoqué, se sont réunis en session publique ordinaire dans la salle du conseil Municipal de SAINT PAUL SUR ISERE, sous la présidence de Madame Emmanuelle GUILLARD, Maire, convoqués le 04/09/2025, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Mme GUILLARD Emmanuelle, M. DÉVRIEUX-PONT Robin, M. GUILLARD Jérôme, M. PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. VARET Mickaël, M. BRUNOD Alain, M. PORRET Franck.

Absent(es) excusé(es) : Mme BLANC Stacy, Mme OSTORERO Sabine, M. GUILLOT Germain, M. DURET-CANTIOLETT Michaël.

Absent(es) : M. PERRIER Pierre-Yves, M. MARTIN-CORREIA Franck-Olivier.

Quorum : 7.

Pouvoir de vote : Mme OSTORERO Sabine à M. BRUNOD Alain.

Secrétaire de séance : M. DÉVRIEUX-PONT Robin.

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de La Bâthie :

Nous avons reçu le 19 août dernier le projet de modification simplifiée n°1 de la commune de La Bâthie.

La commune de Saint Paul sur Isère étant limitrophe avec celle de La Bâthie, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet de modification simplifiée.

Le projet ayant été transmis avec la convocation, Mme le Maire demande si les membres de l'assemblée ont des observations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de modification simplifiée n°1 de la commune de La Bâthie, et précise qu'il n'appelle aucune observation de sa part.
- **Dit** qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la commune de La Bâthie.
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mme GUILLARD Emmanuelle



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site : www.telerecours.fr



MAIRIE DE BEAUFORT

20 AOÛT 2025

COURRIER ARRIVÉ

A l'attention de Monsieur Le Maire,

Mairie
24 place du Château de Randens
73270 Beaufort

La Bâthie, le 12 août 2025

Lettre en recommandée avec accusé de réception numéro 1A 212 723 1593 7

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de La Bâthie

Monsieur Le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour observations éventuelles le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de la Bâthie.

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître vos observations éventuelles sur ce dossier avant la mise à disposition du public prévue à partir de mi-octobre.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Jean-Pierre ANDRE

Par d'observations de la part.

Bien à vous.



le 21-08-2025